

Rapport de la sous-commission des comptes 2002

Dicastères de Monsieur Didier Berberat

Composition de la sous-commission :

M. Cédric Schweingruber (PS)

M. Francis Stähli (POP)

Mme Pierrette Ummel (LIB.PPN), présidente-rapporteur

Les visites se sont déroulées le vendredi 7 mars, en compagnie de Monsieur D. Berberat, Conseiller communal.

Programme de la journée de 9 heures 15 à 17 heures 30

- Rencontre avec Monsieur J.-J. Delémont, directeur général du CIFOM, rue de la Serre 62.
- Rencontre avec les directions des écoles enfantine, primaire et secondaire, Collège des Forges.
- Repas à l'École ménagère des Forges.
- Rencontre avec Monsieur Yves Scheurer, chef des services sociaux, Maisons de retraite du Châtelot.
- Rencontre avec Monsieur Claude Butscher, directeur de Sombaille Jeunesse.

Rappelons tout d'abord que le rapport de la sous-commission des comptes n'a pas pour prétention de remplacer les rapports de gestion que chaque conseiller général reçoit avec les comptes et dans lesquels se trouvent des renseignements fort intéressants qui sont parfois plus parlants que tous les chiffres. Le but des visites de la sous-commission des comptes est plutôt d'établir des contacts personnels entre les commissaires et les chefs de services. Ces derniers pouvant faire part aux membres du législatif de leurs préoccupations liées à la gestion des services ainsi que des perspectives de développement et des enjeux pour l'avenir. Néanmoins, un commissaire regrette de ne pas avoir pu prendre connaissance des comptes avant la journée du 7 mars. Monsieur Berberat distribue séance tenante les comptes de son dicastère, ce qui facilite évidemment leur examen !

CIFOM

Le directeur présente l'organisation et l'évolution financière au moyen des tableaux annexés au rapport.

Monsieur Delémont nous présente les avantages financiers et pratiques de la formation alternée, c.à.d. une partie en emploi et une partie en école de métiers, mais il faudrait pour cela trouver 200-300 places d'apprentissage pour notre canton et malgré les recherches, ce nombre n'est de loin pas atteint. Les classes de maturité professionnelles qui font suite à l'obtention du CFC sont en augmentation.

Les projets et enjeux pour le CIFOM

- L'enseignement à distance
- La collaboration avec d'autres écoles pour certaines formations (Centre Pierre Coullery, CNIP)
- Le statut de l'enseignant professionnel
- L'adaptation à la nouvelle loi sur la Formation Professionnelle
- La liaison avec la France, par exemple pour la formation continue
- La formation continue
- Le nombre de places à l'École d'Art appliqué
- Le financement par forfait des autres collectivités publiques, par la Confédération
- La construction d'une salle EPS
- La construction du bâtiment pour le secteur auto (début des travaux, mars 2003)

Les menaces pour le CIFOM

Sur l'ESNIG qui pourrait être englobée dans l'Ecoparc (Neuchâtel, Crêt Tacconnet, 50 MIO) qui comprendrait entre autres HEG, le conservatoire de musique. Il serait préférable pour le directeur que l'ESNIG reste une formation du tertiaire non-universitaire, cependant il y a des problèmes de recrutement dans le haut du canton.

Sur l'École d'Art : les filières alternées, imprimeurs, polygraphes, décorateurs pourraient être déplacées à Lausanne.

Pour la dernière fois cette année, le directeur, qui prendra prochainement sa retraite, a présenté un centre de formation dont il a pour une grande part assumé l'organisation et dont notre région peut être fière.

ECOLES ENFANTINE, PRIMAIRE ET SECONDAIRE

Organisation

Les Forges : les commissaires commencent par visiter le chantier de l'agrandissement, le gros œuvre est pour ainsi dire terminé.

Bellevue : les travaux vont commencer fin mars.

CMND7 : les travaux débuteront en septembre pour la réalisation de 2 salles d'activités manuelles, 2 salles AMT, 2 salles de dessin, 1 cuisine, lorsque ces travaux seront réalisés, il sera possible de commencer les transformations au **collège des Crêtets** pour créer un centre de documentation à la place d'une cuisine.

Motion et postulat de M. Frédéric Hainard : quant à la gestion de l'école enfantine par la commission scolaire et au renforcement et au regroupement des directions des écoles primaires et enfantines : des rapports sont en élaboration pour cet été.

Motion Faivre : des décisions prises lors de l'adoption du rapport sont en voie de réalisation

- rendre des salles de classe à l'accueil,
- construction d'une double halle de gymnastique à l'Ouest de la ville.

A la suite du développement des constructions dans l'Est de la ville, il devient nécessaire de revoir la répartition des élèves dans les collèges, de même que le déplacement éventuel des classes d'Esplanade (Collège des Arts et Métiers). Il y a en ville 2 endroits délicats, Esplanade et les Endroits.

En vue de l'éventuel agrandissement de la Bibliothèque, 2 classes enfantines seront déplacées dans l'ancienne Auberge de Jeunesse.

Il serait idéal de voir les directions des écoles primaires et enfantines intégrées à des lieux scolaires.

Ecole enfantine

Les classes sont réparties dans 30 endroits de la ville.

La directrice relève le manque de salles, les effectifs trop élevés (18-19 élèves) pour atteindre les buts fixés dans les programmes, la volonté serait de ne pas dépasser 17 enfants par classe.

Une charte qui traite des règles de vie en classe a été établie et présentée à différents utilisateurs potentiels.

Ecole primaire

L'école primaire est répartie dans 14 collèges.

Une des préoccupations de la direction est d'être renforcée afin de mieux pouvoir entourer les enseignants, des correspondants scolaires sont établis dans chaque collège, ils devraient eux-aussi être renforcés. La situation est parfois aussi difficile pour les enseignants. La création d'un délégué aux sports (10 heures) et d'un responsable du dossier culturel (2 heures) a déjà apporté un plus.

Clinique dentaire

La directrice de la clinique dentaire a dû s'occuper des 2 cabinets d'orthodontie en plus de la direction, ce qui représentait un énorme travail en plus de la direction du service. Avec l'arrivée d'une nouvelle orthodontiste en mai 2002, la situation s'est améliorée, mais la directrice devrait disposer de plus de temps pour l'administration (voir aussi remarques sur les comptes, p. 86 du rapport des comptes).

Ecole secondaire

Les effectifs par classe sont de 20 élèves, 1 de plus que la moyenne cantonale, mais en raison du développement du service socio-éducatif, de la mise en place de l'espace CRIC (classe de remédiation intensive du comportement) par l'engagement d'un éducateur, de la création d'un espace d'écoute pour les enseignants, il est possible d'accueillir ce nombre d'élèves. Les enseignants sont aussi formés à des situations de violence.

Une réflexion est faite sur le quartier des Forges qui souffre de n'avoir pas vraiment de vie de quartier, avec le délégué à la jeunesse et le service d'éducation de rue. Quelques animations sportives sont déjà réalisées durant la pause de midi et les mercredis après-midi dans la cour du collège, dans le cadre des ACO.

Préoccupations :

- Beaucoup d'innovations sont prévues quant aux structures de l'école, aux plans d'études.
- Les difficultés de recrutement des enseignants (allemand, économie familiale) et une certaine migration d'après les qualifications.
- L'équipement des classes en informatique.
- L'entretien des bâtiments (Crêt-du-Loche, Citadelle).
- La sécurité autour des collèges.

Remarques

Des charges financières devraient être reprises par le canton, en particulier les frais pour les enfants de requérants d'asile.

Perspective attendue pour cette année : l'analyse des missions sur le plan communal.

Cette fin de matinée passée avec les directeurs des écoles, nous a permis de constater combien ils étaient attachés à remplir leurs différentes missions malgré les difficultés inhérentes au climat actuel relativement difficile.

Ils font preuve d'un engagement positif, de grandes compétences et sont soucieux de trouver le meilleur climat autant pour l'intérêt des élèves que des enseignants.

Pour le repas de midi, nous avons été magnifiquement reçus par une classe d'économie familiale qui, sous la conduite experte de son enseignante, nous a servi un repas digne des plus grandes cuisines et très éloigné du fast food. Qu'elles et ils soient tous remerciés de nous avoir procuré un bon moment de plaisir !

Le repas de midi a rassemblé tous les chefs de services du dicastère de Monsieur Berberat. Le chef de la PH, Monsieur François-Xavier Jobin, nous a fait part de quelques-unes de ses préoccupations, en particulier l'augmentation de l'agressivité des clients des guichets de la PH, de l'introduction de la nouvelle structure par l'introduction de la carte civique et le scrutin du 18 mai (9 objets).

SERVICES SOCIAUX

La direction d'un tel service et de tous les autres qui en dépendent exige une grande somme d'engagement et de compétences, car en plus de la responsabilité des Services Sociaux, Monsieur Yves Scheurer assume des responsabilités sur le plan cantonal et fédéral.

Les Services sociaux : 1000 collaborateurs-trices, 36 Mios de budget, (env. 4,6 Mios à la charge de la commune).

Maisons de retraite communales : comprend les immeubles du Châtelot, 62 studios transformés partiellement en appartements de 2 pièces. Les appartements de 2 pièces correspondent mieux aux besoins actuels, c'est pourquoi dans la mesure du possible, les studios sont transformés, les commissaires ont pu visiter un appartement récemment rénové. Outre les immeubles du Châtelot, la commune gère aussi des appartements à la rue Agassiz et la Fondation Bonne-Fontaine. Ainsi, des personnes âgées peuvent vivre dans un espace protégé et bénéficier de services destinés à leur rendre la vie plus agréable.

Planning familial : la dotation a été augmentée de 0,3 poste, la fréquentation est relativement stable. L'antenne SIDA est financée par l'Etat. Le centre est prescripteur et dessert les Montagnes et le Val-de-Ruz.

Crèche Beau-Temps : à la suite de l'entrée en vigueur du nouveau système de subventions par l'Etat, le nombre de places a été réduit de 70 à 50 pour des raisons de qualification de personnel ce qui entraîne une amélioration du budget (321.365). Paradoxalement, le nombre de places est élevé à La Chaux-de-Fonds, car le canton subventionne des garderies.

Le gros de l'effort qui devrait se faire dans le canton s'est déroulé à La Chaux-de-Fonds, 400 places par an prévues dans le canton et déjà 200 à La Chaux-de-Fonds.

Services sociaux : les travaux pour la construction du Centre de santé débuteront en avril 2003 après l'inauguration au printemps 2004, il y aura libération de locaux pour les services sociaux en particulier pour l'ouverture d'un guichet social.

Le 70 % des dossiers sociaux du canton est traité par les villes de La Chaux-de-Fonds, de Neuchâtel et du Locle qui représentent le 48 % des habitants du canton. Les frais administratifs sont assumés pour la plus grande partie par les villes. La répartition des charges Villes/Etat a passé de 40/60 à 50/50 puis 60/40.

Avec l'entrée en vigueur de la modification de la loi sur le chômage, le 1^{er} juillet 2003, 400 personnes vont se trouver en fin de droit pour le canton et pour l'année 2003, il y aura en tout environ 1200 dossiers de plus, ce qui va augmenter à 150 le nombre de dossiers/assistant social (moyenne romande 80 dos./AS, moyenne de la ville de Neuchâtel 100 dos./AS). Pourtant depuis 1999, la situation avait pu être améliorée, elle était alors de 300 dos./AS.

Il faudrait donc pouvoir renforcer le personnel du service, si possible en engageant un adjoint au chef de service, poste prévu précédemment et supprimé par le Conseil communal pour des raisons budgétaires.

L'Etat détermine arbitrairement un montant de charges / commune qui est pour 2002 pour La Chaux-de-Fonds de 3,9 Mios au budget 3610.400 et finalement de 4,6 Mios aux comptes 3610.400 ! Aucune avance de trésorerie n'est versée et cela entraîne des problèmes.

Pour évoquer la collaboration avec l'Etat, une consultation avec la cheffe du DFAS est prévue prochainement.

Remarque. La compensation aux prestations des services sociaux par le travail et des contre-prestations est encouragée.

SOMBAILLE JEUNESSE

Monsieur Claude Butscher, directeur, nous a présenté son institution en fin d'après-midi, malheureusement, il n'a pas été possible de la visiter pour une raison d'horaire. Nous avons pu cependant nous rendre compte que l'établissement est dirigé et organisé avec toutes les compétences voulues pour le bien-être des enfants et des jeunes.

Le financement de Sombaille Jeunesse est assuré comme celui de l'hôpital par le canton avec du personnel communal. Le centre comprend 3 secteurs: environ 40 enfants logés à la maison de La Sombaille, environ 14 places d'accueil disponibles à la Maison d'Apprentis à la rue du Banneret et des places de préformation à Cernil-Antoine, actuellement 8 places qui pourraient être augmentées. Le JOB-COACHING est une unité d'accompagnement et d'appui pour des jeunes en formation, mais pas obligatoirement domiciliés à Sombaille Jeunesse. Les jeunes qui atteignent leur majorité sont suivis dans leur recherche d'une vie indépendante.

Nous ne saurions terminer la rédaction de ce rapport sans remercier Monsieur Didier Berberat qui nous a accompagnés dans les différents services de son dicastère, ainsi que toutes les personnes qui nous ont accueillis et qui ont répondu à toutes nos questions à notre entière satisfaction.

La présidente-rapporteur

Pierrette Ummel